Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 045-214501421-20240321-2024_23-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Absents ayant donné un pouvoir: M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Madame Mariline BOUCLET à Mme Magali BLANLUET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Afferents	en	Qui ont pri
au Conseil municipal	exercice	part à la délibération
16	26	20

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation 15 mars 2024

> Date d'affichage 15 mars 2024

A été nommée secrétaire : Mme Anne BOUQUIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Objet de la délibération 7 Finances locales 7-5 Subventions 7-5-1 Demandes de subvention. Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet 2024 au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires 2024 doivent être déposées avant le 29 mars 2024,

2024-023- Demandes de subventions- Appel à projet FIPD sécurisation des établissements scolaires 2024 La commune propose de présenter le projet de sécurisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour un montant total de

ion laires Le m répa

Le montant des travaux s'élève à 11 873.33 € HT soit 14 248 € TTC réparti comme ci-dessous :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

1...

• Alarme spécifique d'alerte « attentat– intrusion » : 7 231.68 €

• Clôture : 7 016.32 €

et publication ou notification le 28/03/2024 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de sécurisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour un montant total de 14 248 € T.T.C.
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 045-214501421-20240321-2024_23-DE

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	11 873.33 €	14 248 €	Etat FIPD	5 936 €
			Autofinancement	5 937.33 €
Total	11 873.33 €	14 248 €	Total	11 873.33 €

- **SOLLICITE** une subvention de 5 936 € auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires 2024, correspondant à 50 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

La secrétaire de séance Anne BOUQUIER Pour copie conforme Le Maire, Frédéric MURA